REPUBLIQUE FRANCAISE

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

SERVICE CULTURE
Direction technique
Jean Pascal CARPENTIER
☏ 01.39.32.67.19/ 06.60.97.69.28
Jp.carpentier@ville-franconville

N. réf. : MCC /JPC / N°337 /2018

Franconville le, 4 Décembre 2018

Objet : **LETTRE DE CONSULTATION – MARCHE PUBLIC N° 18CCL92**
LOCATION DE MATERIEL SON, LUMIERE ET VIDEO ET PRESTATION TECHNIQUE pour les VŒUX DE MONSIEUR LE MAIRE DE FRANCONVILLE le 12 JANVIER 2019 au C.S.L de FRANCONVILLE-LA-GARENNE.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'affaire citée en objet, la Ville lance une consultation selon une procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) afin de désigner un prestataire pour :

« La location de matériel Son, Lumière et Vidéo et la prestation de services pour les Vœux de Monsieur Le Maire au Centre de sports et loisirs de Franconville le 12 Janvier 2019 ».

Le cahier des charges valant acte d'engagement ci-joint détaille le contenu de la prestation recherchée.

DIFFUSION FACADE

16 enceintes line array MEYER SOUND M'élodie amplifiées
2 bumpers
4 enceintes MEYER SOUND M'elodie (front fills)
4 enceintes MEYER SOUND 650 P SUB
1 DRIVER GALILEO + PC
1 kit de câblage

REGIE

1 CONSOLE NUMERIQUE YAMAHA CL5 48/32
1 RACK DE SCENE RIO 32/24
1RACK DE SCENE RIO 16/8
2 SYSTEMES HF SHURE UR émetteur main SM58
2 Micros cravate
1 KIT DE MICROS « ORCHESTRE » - fiche technique jointe
L'intégralité du Backline - fiche technique jointe
1 kit de cablage- fiche technique jointe

MONITORING

4 ENCEINTES L'ACOUSTIC 115XT (side)
1 CONTROLEUR AMPLIFIE LA 8
4 ENCEINTES L'ACOUSTIC MTD 112
2 AMPLIS LA 17+ CONTROLEURS 112
1 kit de câblage

LUMIERE SCENIQUE

12 PROJECTEURS LED 36x3 W RGBA + platines (sol)
1 kit de câblage

ECLAIRAGE PUBLIC ET AMBIANCE

8 PROJECTEURS MARTIN MAC 700 PROFILE
24 PROJECTEURS LED 36x3 W RGBA
42 PARS 38
1 kit de câblage

ECLAIRAGE BUFFETS

16 MATS RAGGIO 4 LAMPES DICHROIQUES 50W
1 kit de câblage

REGIE LUMIERE

1 PUPITRE LIGHT COMMANDER 24/6
1 PUPITRE GRAND MA LIGHT Light
2 SPLITTER DMX
2 BLOCS GRADATEURS 12x2 KW
1 kit de câblage

STRUCTURE

PONT DE FACE

8 ELEMENTS PROLYTE H30D 2m carré
4 MOTEURS 250 KG + TELECOMANDE (LUMIERE ET VIDEO)
2 MOTEURS 500KG + TELECOMMANDE (SON)
1 KIT D'ELLINGUES ET MANILLES
1 kit de câblage

PONT DE CONTRE

7 ELEMENTS PROLYTE X30D 2 m carré
2 TOURS DE LEVAGE hi - TOWER 8.00m
2 MOTEURS 1 T + TELECOMMANDE HI TOWERS

TOTEMS (mise en lumière salle)

12 ELEMENTS PROLYTE X30D 2m (triangulaire)
6 EMBASES LOURDES

6 PLATINES POUR PROJECTEURS ASSERVIS
1 kit de câblage

VIDEO

1 VIDEO PROJECTEUR DLP PANASONIC DUAL FULL HD 15 000 LUMENS + OBJECTIFS
1 ECRAN sur cadre toile 16/9ème 8.00m de base 4.50m de hauteur
1 DISTRIBUTEUR DVI
1 SELECTEUR HD ANALOG. WAY PULSE
2 écrans prompteurs 50 pouces
1 kit de câblage

INTERPHONIE

1 REGIE INTERCOM CENTRALE -6 POSTES
1 REGIE INTERCOM HF RM – 4 POSTES

PERSONNEL (en complément de l'équipe technique de la ville de Franconville)

1 TECHNICIEN SON 3 JOURS
1 TECHNICIEN STRUCTURE 1 JOUR
1 TECHNICIEN LUMIERE / PUPITREUR 3 JOURS

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- La présente lettre de consultation
- Le cahier des charges valant acte d'engagement

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est également disponible gratuitement sur le site internet de la Ville (accès : marchés publics) à l'adresse électronique suivante : http://www.ville-franconville.fr/

Mode de règlement du marché et modalités de financement :

Les fournitures et services seront financés selon les modalités suivantes : sur fonds propres du budget communal.

Règlement à 100% après admission des prestations

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Présentation des offres :

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de l'offre, à savoir :

- Le cahier des charges valant acte d'engagement complété, daté et signé avec le cachet de l'entreprise
- Le devis détaillé, daté et signé avec le cachet de l'entreprise
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- L'attestation sur l'honneur ci-jointe, dûment datée et signée
- Un RIB
- A défaut de communication de ces pièces, l'offre ne sera pas retenue.

Le délai minimum de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Critères d'attribution du marché:

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique sur la base des critères suivants :

- Offre économiquement la plus avantageuse appréciée sur la base des critères suivants :
  - ***Prix des prestations sur 50 points***
  - ***Valeur technique sur 50 points***
    - *. Adéquation du matériel sur 40 points*
    - *. Valeur récente du matériel sur 10 points*

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

Visites sur sites et/ou consultations sur place:

La visite est fortement conseillée. Prendre contact avec Mr Carpentier Jean pascal au 06/69/97/69/28 afin de convenir d'un rendez-vous.

Demande de renseignements complémentaires:

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande écrite par fax au 01.39.32.66.47 ou par mail : marches@ville-franconville.fr

Voies de recours:

Il est possible de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation en déposant auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise :

- Référé précontractuel (article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) avant la signature du marché ;
- Recours pour excès de pouvoir (art. R.421-1 du Code de justice administrative) contre les actes détachables du contrat dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la présente ;
- Référé contractuel (article L.551-13 et suivants du Code de Justice Administrative) après la signature du marché dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (sauf si l'opérateur économique a introduit un référé précontractuel) ;
- Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat (CE Ass. 4 avril 2014, n° 358994, *Département du Tarn-et-Garonne*) après la signature du contrat, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution
- Référé suspension (art. L.521-1 du Code de Justice Administrative), si l'urgence le justifie et qu'il

est fait état d'un moyen propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de la décision, dès lors qu'un recours pour excès de pouvoir ou qu'un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat a déjà été engagé.

Si ce dossier vous intéresse, je vous remercie de bien vouloir faire parvenir **par courrier ou main propre avec signatures originales** votre proposition au plus tard le :

Lundi 17 Décembre 2018 avant 17h00

Aux coordonnées suivantes :
Service des Marchés Publics
11 rue de la station (envoi AR)
30 rue de la station (dépôt)
95130 FRANCONVILLE LA GARENNE

Les horaires d'ouverture de la Mairie sont les suivants (hors jours fériés) :
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h - Le mercredi de 9h à 12h.

Aucune remise de plis en main propre ne sera acceptée le mercredi après-midi et le samedi.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Par délégation du Maire
Mme Marie-Christine CAVECCHI

MAIRIE de FRANCONVILLE la GARENNE (Val

Premier adjoint au Maire
En charge de la Culture
Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise

PIECES JOINTES :
Cahier des charges valant acte d'engagement
Attestation sur l'honneur

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

a) ***Condamnation définitive :***

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) ***Lutte contre le travail illégal :***

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) ***Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :*** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au décret 2016-360 être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) ***Liquidation judiciaire :*** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ***Redressement judiciaire :*** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) ***Situation fiscale et sociale :*** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) ***Marchés de défense et de sécurité :***

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) ***Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes*** :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

Fait à:

Date:

Nom
Cachet de la société + signature

LETTRE DE CONSULTATION

MARCHE N°18CCL92

CAHIER DES CHARGES VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

ENTRE :

La Commune de Franconville La Garenne, 11 rue de la Station

95130 Franconville, représentée par son Maire, Monsieur Xavier Melki, dûment habilité par la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2018,

Dénommée ci-après " la Commune ",
D'une part,

ET

La société,

dont le siège social est situé au (n°, rue, ville), ...

régulièrement représentée par M., Mme, (nom-prénom).....
en vertu de la délibération n°_____ du Conseil d'administration en date du_____

N° SIRET :

Dénommée ci-après " le Prestataire "
D'autre part,

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET

La Ville lance une consultation selon une procédure adaptée (article 27 du Décret 2016-360) afin de désigner un prestataire pour la location de matériel son, lumière et vidéo, et prestation technique pour les Vœux de Monsieur le Maire de Franconville le 12 janvier 2019 au soir au Centre de Sports et de Loisirs (C.S.L.) de Franconville.

Article 1 : DUREE

Le présent marché est conclu dès sa notification.

Durée du délai d'exécution de la prestation : du 9 janvier 2019 au 13 janvier 2019.

Article 3 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage, dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, à :

- Fournir la prestation ci-dessous :

DIFFUSION FACADE

- 16 enceintes line array MEYER SOUND M'élodie amplifiées
- 2 bumpers
- 4 enceintes MEYER SOUND M'elodie (front fills)
- 4 enceintes MEYER SOUND 650 P SUB
- 1 DRIVER GALILEO + PC
- 1 kit de câblage

REGIE

- 1 CONSOLE NUMERIQUE YAMAHA CL5 48/32
- 1 RACK DE SCENE RIO 32/24
- 1 RACK DE SCENE RIO 16/8
-- 2 SYSTEMES HF SHURE UR émetteur main SM58
- 2 MICROS CRAVATES-
- 1 KIT DE MICROS « ORCHESTRE » SELON FICHE TECHNIQUE JOINTE
- L'INTEGRALITE DU BACKLINE SELON FICHE TECHNIQUE JOINTE
- 1 kit de câblage SELON FICHE TECHNIQUE JOINTE

MONITORING

- 4 ENCEINTES L'ACOUSTIC 115XT (side)
- 1 CONTROLEUR AMPLIFIE LA 8
- 4 ENCEINTES L'ACOUSTIC MTD 112
- 2 AMPLIS LA 17 + CONTROLEUR 112
- 1 kit de câblage

LUMIERE SCENIQUE

- 12 PROJECTEURS LED 36X3 W RGBA + platines (sol)
- 1 kit de câblage

ECLAIRAGE PUBLIC ET AMBIANCE

- 8 PROJECTEURS MARTIN MAC 700 PROFILE
- 24 PROJECTEURS LED 36x3 W RGBA
- 42 PARS 38
- 1 kit de câblage

ECLAIRAGE BUFFETS

- 16 MATS RAGGIO 4 LAMPES DICHROIQUES 50W
- 1 kit de câblage

REGIE LUMIERE

- 1 PUPITRE LIGHT COMMANDER 24/6
- 1 PUPITRE GRAND MA LIGHT Light
- 2 SPLITTER DMX
- 2 BLOCS GRADATEURS 12x2 KW
- 1 kit de câblage

STRUCTURE

PONT DE FACE

- 8 ELEMENTS PROLYTE H30D 2m carré
- 4 MOTEURS 250 KG + TELECOMANDE (LUMIERE ET VIDEO)
- 2 MOTEURS 1 T + TELECOMMANDE (SON)

- 1 KIT D'ELLINGUES ET MANILLES
- 1 kit de câblage

PONT DE CONTRE

- 7 ELEMENTS PROLYTE X30D 2 m carré
- 2 TOURS DE LEVAGE HI-TOWER 8.00m
- 1 KIT D'ELLINGUES ET MANILLES
- 2MOTEURS 500Kg + TELECOMMANDE HI TOWERS
- 1 kit de câblage

TOTEMS (mise en lumière salle)

- 12 ELEMENTS PROLYTE X30D 2m (triangulaire)
- 6 EMBASES LOURDES
- 6 PLATINES POUR PROJECTEURS ASSERVIS
- 1 kit de câblage

VIDEO

- 1 VIDEO PROJECTEURS DLP PANASONIC DUAL FULL HD 15 000 LUMENS + OBJECTIFS
- 1 ECRAN sur cadre TOILE 16 /9 ème 8.00m de base 4.50m de hauteur
- 1 DISTRIBUTEUR DVI
- 1 SELECTEUR HD ANALOG. WAY PULSE
- 2 ECRANS PROMPTEUR 50 POUCES
- 1 kit de câblage

INTERPHONIE

- 1 REGIE INTERCOM CENTRALE -6 POSTES
- 1 REGIE INTERCOM HF RM – 4 POSTES

PERSONNEL (en complément de l'équipe technique de la ville de Franconville)

- 1 TECHNICIEN SON 3 JOURS
- 1 TECHNICIEN STRUCTURE 1 JOUR
- 1 TECHNICIEN LUMIERE / PUPITREUR 3 JOURS

- **Commencer l'installation du matériel dès le 9 janvier 2019**
- **A assurer la prestation pour la soirée du 12 janvier 2019 jusqu'à 1h00.**
- **A retirer le matériel le 13 janvier 2019**

Par ailleurs, afin de constituer le dossier administratif, le prestataire adresse à la Commune au moment de la signature du présent contrat, les documents suivants :

- Copie du ou des jugements prononcés, le cas échéant
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 51 du Décret n° 2016-360
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- L'attestation fiscale (situation au 31.12.2017)
- L'attestation versement de cotisation URSSAF (de moins de 6 moins)
- L'attestation d'assurance en cours de validité
- un KBIS
- un RIB

Article 4 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les sommes dues au titulaire, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement (devis du candidat).

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Article 5 : ASSURANCES

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil.

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

A tout moment durant l'exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

Article 6 : PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité décroissant ci-après :

- Le présent cahier des charges valant acte d'engagement
- Le devis du candidat
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de fournitures courantes, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 (non fourni mais réputé parfaitement connu du titulaire).

Article 7 : RESILIATION ET ANNULATION DU CONTRAT

Seules les stipulations du C.C.A.G.- F.C.S., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire le percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 2,00 %.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 48 et 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

Article 8 : MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification du contenu du présent contrat et de ses annexes devra faire l'objet d'un avenant daté et signé par les deux parties.

Article 9 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.) dont la mise en œuvre n'excédera pas 6 mois.

Ce cahier des charges valant acte d'engagement est établi en un exemplaire original.

Fait à Franconville La Garenne, le

Le Maire, Pour la Société

Xavier MELKI (nom-prénom)

JUST LOOKING productions

www.justlookingproductions.com

Angelo DEBARRE "Gipsy Unity"

saison 2017 / 2018 »

Angelo Debarre (Gtr) – William Brunard (Cb)
Tchavolo Hassan (Gtr) – Raangy Debarre (gtr)– Marius Apostol (Violon)

DEMANDE DE MATERIEL	**Contact régie technique** Lionel Coulpier
Edit du 16 mars 2018	Tél : + 33 6 87 29 25 66 mail : yoy.c@free.fr

MATERIEL DE SCENE A FOURNIR PAR L'ORGANISATEUR

BACKLINE :

~~- Prevoir 4 cubes pour surélever les amplis basse, Gtr et violon (h environ 40/60cm)~~

C.basse Willam:

- ibanez Promethean ou Aguilar ou Markbass avec un 4X10
- ~~Tabouret de bar~~

Ampli surélevé et retour sur sa gauche surélevé.

- 1 stand contrebasse

Si voyage par avion

- ~~la contrebasse doit être de préférence une 3/4, ou à défaut ne pas avoir une longueur de corde vibrante de plus de 105-106 cm, le diapason doit être français, doit être réglée pour un jeu jazz, doit avoir un archet de type français~~, avoir une un pickup(cellule, micro) *DAVID GAGE THE REALIST* ou similaire, pour être branchée sur un ampli.

Gtr Tchavolo :

- 1 Ampli Roland AC 60 ou SR 150 ou Acousticub
- 1 Stand Gtr
- ~~1 chaise noir sans accoudoir~~.

Gtr Raangy :

- 1 Ampli Roland AC 60 ou SR 150 ou Acousticub
- 1 Stand Gtr
- ~~1 chaise noir sans accoudoir.~~

Gtr Angelo :

- 1 Ampli Fender Hot Rod deluxe 1x12 **ampli à lampes uniquement**
- 1 Ampli SR 150 ou Roland AC 60
- 1 Stand Gtr
- ~~1 chaise noir sans accoudoir~~

Violon Marius :

- 1 Ampli Twin reverb
- ~~1 chaise noir sans accoudoir~~

SONORISATION

1 / **SITUATION** :
~~La console de façade devra impérativement se trouver au centre de la salle et au maximum à l'aplomb du balcon, elle sera habillée d'un tissu noir ou de la couleur des sièges.~~

2 / **PUISSANCE SALLE** :
En rapport avec la salle mais avec un minimum de 4 KW (Meyer, Heil, Nexo....) pas de système dur.
L'utilisation de rappel + Délai & EQ, pour diffusion multiple (balcons etc...) est fortement à privilégier.

3 / **MIX FACADE**:
- ~~32 x 8 x 2 + VCA : YAMAHA **PM5D** ou PM 4000 ou DM 2000..., MIDAS... **Pas de Digidesign**~~
Yamaha CL5

4 / **TRAFFIC** :
- ~~1 égaliseur 2x31 bandes BSS ou KLARK TECHNIC **& un Delay sur le L/R Impératif.**~~
- ~~Délai et égaliseurs 31 bandes BSS ou KLARK TECHNIC par plan d'enceintes si multi-diffusion~~.

5 / **EFFECT Façade** (sauf si console numerique)
- ~~**Trois TC M2000 ou TC M3000, SPX 990, 2 DBX 160, un DPR 404.**~~

6 / **LECTURE / ENREGISTREMENT** :
- Un lecteur CD pour les tests - ~~**Un enregistreur si possible numérique**~~.

7 / **INTERCOM** :
- Impératif entre le mix façade, le plateau et la régie lumière.

8 / **MIX MONITOR** : De la face.

9 / **EGALISEURS MONITORS** :
- ~~3 graphiques - 2 x 31 bandes BSS ou KLARK TECHNIC. (5 circuits)~~.

10 / **WEDGES :**
- 5 retours de scène identiques, Heil Acoustics **MTD 112** ou ~~115 - D&B - Meyer UM - Amadeus PMB 600 ou PMX 12~~...**Pas de Martin Audio !**

11 / **MICROS, DI** : Voir sur le plan de scène ci-joint.

INSTALLATION

L'ensemble des équipements scéniques, son et lumière seront impérativement câblés, prêts et utilisables pour l'arrivée du ou des régisseurs de l'artiste.
Prévoir impérativement une heure de réglages son, façade et retour avant l'heure de la balance des musiciens.

JUST LOOKING S.A.R.L. capital de 7622,45 Euros Siret : 430 340 455 00012 Code APE 923B
5 Passage Dallery PARIS Tél : 01 43 44 03 03 Fax : 01 43 44 03 04
E-mail : alex@justlookingproductions.com

JUST LOOKING productions

www.justlookingproductions.com

Angelo Debarre " Gipsy unity "

Saison 2017 / 2018

édit du 16 mars 2018

Contact regie technique :
COULPIER Lionel
Tél : +33 9 54 83 18 33
Portable: +33 6 87 29 25 66
Mail : yoy.c@free.fr

Mix	Instrument	Micro/ordre préférence	Insert	Pied
1	Contre-bass	DI BSS AR 133		
2	Contre-bass	AKG 414 dans chevalet		
3	GTR Tchavolo	DI BSS AR 133		
4	GTR Tchavolo	AKG 414		Petit + perche
5	GTR Raangy	DI BSS AR 133		
6	GTR Raangy	AKG 414		Petit + perche
7	GTR Acoustic Angelo	DI BSS AR 133		
8	GTR MIC AMP Angelo	SM 57		Petit + perche
9	GTR Micro Angelo	AKG 414		Petit + perche
10	Violon	DI BSS AR 133		
11	Violon OH	KM 184 / Shure SM 81		Grand + perche
12	VX Angelo Debarre	Kms 105 / Beta 87		Petit + perche
13	FX 1 L	M2000 / SPX 990		
14	FX 1 R	M2000 / SPX 990		
15	FX 2 L	M2000 / SPX 990		
16	FX 2 R	M2000 / SPX 990		
17	FX 3 L	M2000 / SPX 990		
18	FX 3 R	M2000 / SPX 990		
19	CD L			
20	CD R			
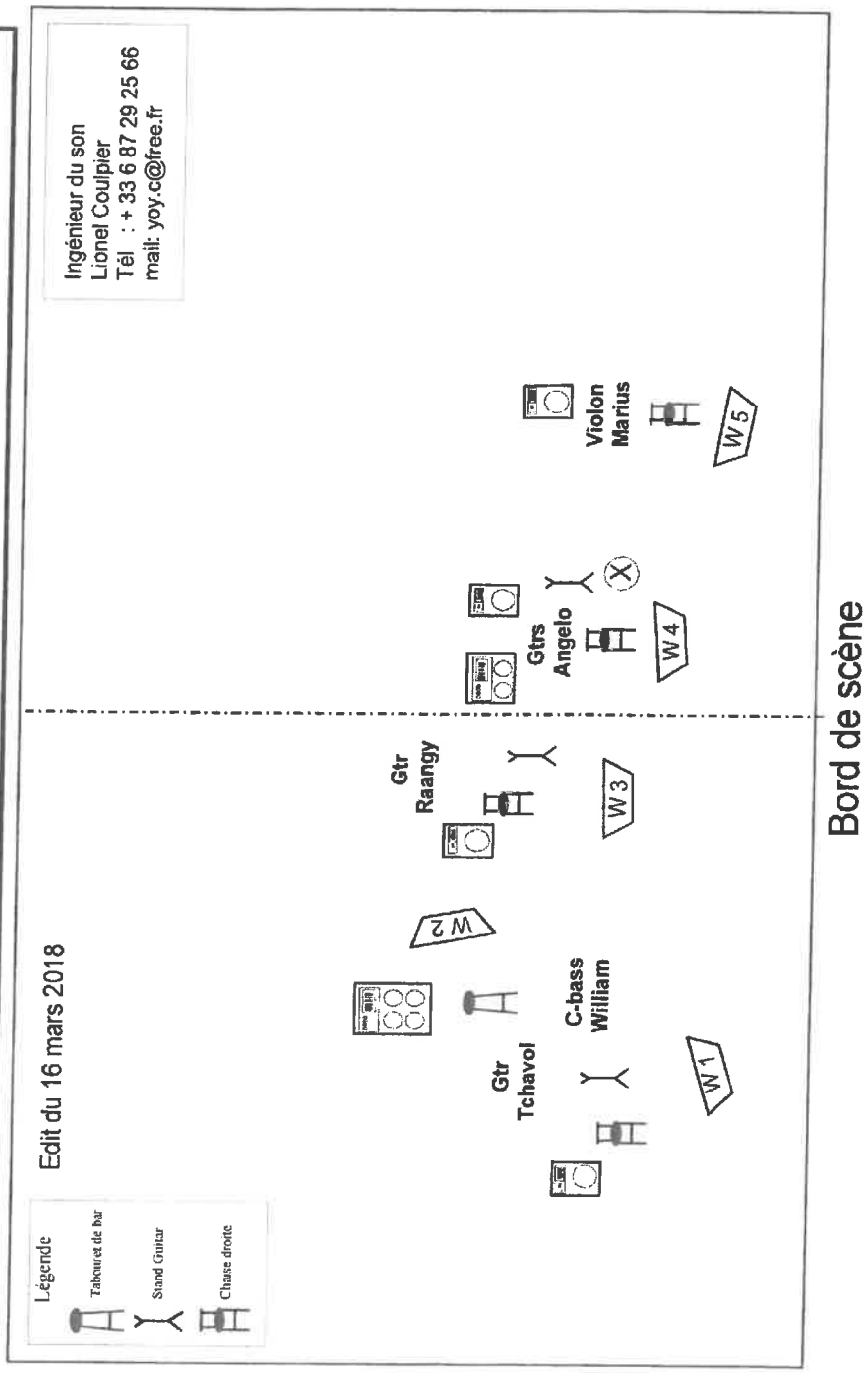
Angelo Debarre " Gipsy Unity "
Saison 2017 - 2018